

Charte des Jardins Partagés de la Gette

Les Jardins Partagés sont des lieux d'entraide et d'échange. Ils contribuent à améliorer le cadre de vie, ils donnent accès à une alimentation plus saine et moins coûteuse dans le respect de la biodiversité.

Par la présente, le Jardinier s'engage à :

1. n'utiliser aucun engrais chimique, aucun biocide
2. gérer d'une façon économe et équilibrée les ressources en eau
3. gérer et valoriser les déchets (tri, compostage)
4. respecter le matériel mis à disposition et celui des autres jardiniers
5. respecter les autres parcelles
6. respecter le voisinage
7. ne consommer ni drogue, ni alcool dans les jardins
8. prévenir l'équipe en cas de difficulté ou de souhait d'abandon
9. fréquenter séances de gestion
10. suivre les fiches explicatives

La signature à cette charte fait acte d'adhésion aux Jardins Partagés de la Gette.

Date

Nom, prénom

Signature

